

**Juillet activités
Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Ville de Rodez
Session de juillet 2021**

DOSSIER N°

8/11ans **12/17ans**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

COMPOSITION DU DOSSIER

Cocher les différentes pièces à fournir afin de ne rien oublier

Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet

Fiches à renseigner :

- Fiche d'inscription
- Certificat médical datant de moins de 1 an
- Autorisation parentale
- Fiche sanitaire

Pièces à fournir :

- Photo d'identité
- Copies du livret de famille - les pages des parents et de chaque enfant
- Justificatif de domicile : taxe d'habitation, foncière, cotisation foncière des entreprises en 2020 ou quittance EDF, téléphone fixe de moins de 3 mois
- Attestation de nage pour les activités nautiques et aquatiques
- Le règlement (fournir attestation Pass CAF ou MSA) : chèques, espèces, Chèques Vacances, participations CE

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Ville de Rodez
Session de juillet 2021**

FICHE D'INSCRIPTION

1. L'enfant

Nom.....

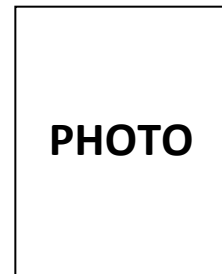
Prénom.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Taille et pointure.....

Etablissement scolaire fréquenté :
..... Classe.....



2. Responsable de l'enfant

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Mail.....

Téléphone du domicile.....

Téléphone professionnel.....

Téléphone mobile.....

Autre

(cocher le N° à appeler en priorité)

Profession.....

3. Personne à contacter en cas d'urgence

Nom.....

Prénom.....

Qualité (père, mère, grands-parents, tuteur)

Téléphone 1.....

Téléphone 2.....

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Ville de Rodez
Session de juillet 2021**

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

L'enfant.....

Et avoir constaté qu'il ou qu'elle ne présente aucune contre-indication à la pratique de toutes activités physiques et sportives, hors compétition.

A....., le

Signature et cachet du Médecin

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Ville de Rodez
Session de juillet 2021**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

Responsable de l'enfant

en ma qualité de père, mère ou tuteur, (rayer la mention inutile)

- autorise Madame, Monsieur, qualité....., à prendre en charge l'enfant à l'issue de la journée de présence à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Juillet activités 2021 »
- autorise l'enfant à rentrer seul(e) à l'issue de la journée de présence à l'ALSH « Juillet activités 2021 »
- accepte de respecter les horaires de l'ALSH
- déclare avoir pris connaissance des dispositions mentionnées ci-dessus et du règlement intérieur de l'ALSH et les accepter
- déclare avoir reçu le projet pédagogique
- donne l'autorisation de diffuser la photographie de mon enfant prise dans le cadre des activités de l'ALSH « Juillet activités 2021 » organisées par la Ville de Rodez dans ses publications (magazine municipal, site Internet, supports de communication divers). Cette autorisation est donnée à titre gracieux, sans limitation de durée, mais peut être retirée à tout moment par lettre recommandée adressée au Maire de Rodez. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la production de ces photos devront respecter l'anonymat de l'enfant et de sa famille, ils ne devront porter atteinte ni à sa réputation ni à sa vie privée
- autorise le responsable de l'ALSH à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toutes les mesures d'urgence en respect du protocole sanitaire
- accepte qu'en cas de maladie, les frais nécessités par le traitement soient à la charge de la famille
- en cas d'hospitalisation, souhaite que l'enfant soit conduit à l'hôpital

A....., le

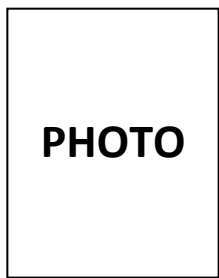
Signature du Responsable légal de l'enfant

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Ville de Rodez
Session de juillet 2021**

FICHE URGENCE (pour l'éducateur accompagnant)

Enfant

Nom.....
Prénom.....
Date de naissance.....
Age.....



Adresse

Rue.....
Code postal.....
Ville.....

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom.....
Prénom.....
Qualité (père, mère, grands-parents, tuteur)
Téléphone 1.....
Téléphone 2.....

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Autorisation parentale

- Autorise à prendre les mesures d'urgence.
- Accepte la charge des frais en cas de maladie.

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Ville de Rodez
Session de juillet 2021**

FICHE SANITAIRE (à remplir obligatoirement)

CETTE FICHE RECUEILLE DES INFORMATIONS NECESSAIRES A L'ACCUEIL DE CHAQUE ENFANT.
Compléter une fiche par enfant. Pour toute inscription, joindre une copie des pages vaccination du carnet de santé de l'enfant ou une attestation du médecin en cas de contre-indication.

INFORMATIONS SANITAIRES

Nom..... Prénom.....
Date de naissance..... Sexe : M F
Nom et prénom du responsable légal....., qualité (père, mère, grands-parents, tuteur)
Nom du médecin traitant.....Tél.....

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (copie du carnet de santé de l'enfant)

Antidiphthérique oui non Antitétanique oui non Antipoliomyélitique oui non

VACCINATIONS RECOMMANDEES

Hépatite B oui non Rougeole oreillons rubéole oui non
Coqueluche oui non BCG oui non
Autres vaccins :

**Tous ces vaccins sont obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018, à l'exception du BCG.*

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT VOTRE ENFANT

Votre enfant est allergique ? oui non

Préciser l'allergie :

Médicamenteuse Asthme
Alimentaire Autre

Votre enfant bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ? oui non

Si oui, transmettre le protocole au Service Concerné (École, crèche, accueil de loisirs...)

Votre enfant suit un traitement, ou présente un problème de santé nécessitant une surveillance particulière : maladie, accident, hospitalisation, opération (à préciser en indiquant les dates) :

.....
.....

Votre enfant porte t-il des lunettes lentilles de contact appareil dentaire prothèses auditives autre (précisez)

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Votre enfant a-t-il une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

oui non Si oui, la notification prévoit-elle un Auxiliaire de Vie Scolaire ?

Votre enfant est-il suivi dans le cadre d'un établissement spécialisé ? oui non

si oui, lequel ?

Date et Signature du Responsable légal de l'enfant

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Ville de Rodez
Session de juillet 2021**

MODALITES D'INSCRIPTION

1. Conditions d'accès

- L'enfant doit avoir **au moins 8 ans début juillet 2021 et au plus 17 ans fin juillet**
- **Les parents doivent justifier d'un domicile** (taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises en 2020 - quittance EDF, téléphone fixe... en 2021)
- L'enfant doit s'inscrire obligatoirement du lundi au vendredi pour toute la semaine
- Les parents doivent fournir le **certificat médical** ci-joint dûment rempli (ou le certificat médical d'un médecin) et établi depuis moins de 1 an.
- Les parents doivent fournir la **fiche sanitaire** ci-jointe, dûment remplie.

2. Dates

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à partir du mardi 18 mai 2021 :

- **au Service des Sports** – C.S.C. l'Amphithéâtre Route de Moyrazès
- **dans les Maisons de quartier de Gorgan et Saint Eloi**
- **à l'Hôtel de Ville** Place Eugène Raynaldy
- **par Internet sur** : www.ville-rodez.fr (onglet Enfance / Jeunesse)

Le début des inscriptions pour les Ruthénois est prévu :

Le mercredi 2 juin 2021

De 9h00 à 17h00

à l'accueil du gymnase-dojos du Vallon des sports - Rodez

A compter du vendredi 4 juin 2021, les inscriptions seront ouvertes à tous et **prises au Service des Sports de l'Amphithéâtre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. (05.65.77.87.70)**

Durant la période de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, les inscriptions peuvent être prises au plus tard le vendredi après-midi précédant le début du stage.

IMPORTANT : lors de l'inscription, aucun dossier ne sera pris en compte pour un tiers. Seules les inscriptions pour ses propres enfants seront acceptées.

Le dossier doit être complet pour être enregistré.

3. Modalités de paiement

Le paiement s'effectue pour un stage complet d'une semaine et en aucun cas par demi-journée d'activité.

En cas d'absence de l'enfant, avertir au plus tôt l'encadrement au **06.75.62.99.85**

Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf cas de maladie, accident ou événement familial grave, sur présentation d'un justificatif.

Dossier n°:

Pour les bénéficiaires du **Pass'ALSH** de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du **Pass'ALSH** de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) le tarif sur lequel s'applique la réduction est le suivant, par enfant :

Tarifs à la semaine :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
<i>Quotient familial CAF</i>	<i>0-420</i>	<i>421-520</i>	<i>521-800</i>	<i>Sup 800</i>
<i>Quotient familial MSA</i>	<i>0-357</i>	<i>358-471</i>	<i>472-730</i>	<i>Sup 730</i>
Rodez	20 €	30 €	40 €	50 €
Rodez Agglomération	50 €	60 €	70 €	80 €
Hors Rodez Agglomération	80 €	90 €	100 €	110 €

Le montant de la réduction, selon la tranche à laquelle vous appartenez, figure sur le Pass'ALSH ou le Pass'ALSH que vous avez automatiquement reçu à votre domicile pour chaque enfant.

Modes de règlement :

- Espèces
- Chèques à l'ordre du Trésor Public
- Les Chèques-Vacances
- Les aides des Comités d'Entreprise (feuille de prise en charge à présenter le jour de l'inscription).

L'inscription ne peut être enregistrée qu'après paiement intégral et sur production de toutes les pièces justificatives.

4. Pièces à fournir

- Une **photo d'identité de l'enfant**
- La **copie du livret de famille** : la page des parents et la page de chaque enfant
- Un **justificatif de domicile** (quittance EDF, téléphone fixe... de 2021) ou de règlement d'un impôt local à Rodez (taxe d'habitation, taxe foncière ou cotisation foncière des entreprises en 2020)
- La **fiche d'inscription** dûment remplie et signée comprenant le **certificat médical**, les **autorisations parentales** et la **fiche sanitaire**.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Accueil de Loisirs Sans Hébergement Ville de Rodez

05.65.77.87.70

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Ville de Rodez
Session de juillet 2021**

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : OBJET

Ce règlement intérieur répond au respect du protocole de reprise des Accueils Collectifs de Mineurs et de l'évolution éventuelle de la situation sanitaire.

La Ville de Rodez met en place, du 7 juillet au 30 juillet 2021, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement dénommé « Juillet activités » qui permet aux jeunes de la commune, âgés de 8 à 17 ans, de découvrir, sous forme de stages à la semaine, diverses disciplines sportives, culturelles. Concernant le stage théâtre, l'inscription doit se faire du 7 au 16 juillet.

ARTICLE 2 : PERIODES et HORAIRES

L'opération se déroule du mercredi 7 juillet au vendredi 30 juillet 2021. Les inscriptions se font à la semaine.

Horaires :

- **Horaires du matin** : 8h00 à 9h00 : accueil animé en attendant le début de l'activité
9h00 à 12h00 : activités sportives ou culturelles
- **Repas** : 12h00 - 14h00 : repas (**le pique-nique froid est à fournir par la famille**).
- **Horaires de l'après-midi** : **14h00 à 17h00 : activités sportives** ou culturelles
17h00 à 18h00 : accueil animé en attendant les parents

ARTICLE 3 : LIEU D'ACCUEIL, SIEGE SOCIAL

Lieu d'accueil : La structure d'accueil des enfants sera au Vallon des Sports, 12000 RODEZ. Les parents et les enfants de plus de 11 ans devront porter un masque sur les moments d'accueil. De plus, les parents ne peuvent pas entrer dans les locaux de l'Accueil Collectif de Mineurs.

Siège social : Le siège social et administratif est le Service des Sports qui se situe au niveau -1 du Centre Sportif et Culturel de l'Amphithéâtre, route de Moyrazès, 12000 RODEZ.

ARTICLE 4 : ENCADREMENT

L'encadrement des enfants, que ce soit au niveau des activités, des trajets ou de l'accueil, est confié à des **animateurs diplômés**, conformément à l'article 43-1 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée.

ARTICLE 5 : HYGIENE et TENUE

Les enfants seront vêtus d'une tenue de sport adaptée à l'activité (survêtement, short, tee-shirt, baskets, etc...), ainsi que d'un chapeau ou d'une casquette et d'une gourde.

Les enfants seront munis d'une tenue de rechange qu'ils apporteront dans leur sac de sport.

Mentionner le nom et le prénom de l'enfant sur l'étiquette des vêtements afin que nous puissions vous les rendre plus facilement en cas d'oubli.

ARTICLE 6 : SECURITE

L'assurance responsabilité civile de la Ville de Rodez prend en charge les enfants durant toute la journée.

Les enfants doivent se conformer à toutes les règles de sécurité définies par le personnel d'encadrement, surtout lors des trajets entre les différents sites. Ils ne peuvent en aucun cas s'absenter sans avoir reçu l'autorisation de l'éducateur.

Le personnel d'encadrement pourra interdire l'accès à un stage à tout enfant perturbateur, après avoir avisé le coordinateur qui fera le nécessaire auprès des parents.

Les enfants pourront partir en fin d'activité avec les parents ou une tierce personne ayant reçu autorisation de ceux-ci. Les parents pourront, s'ils le souhaitent, signer un document permettant aux enfants de regagner seuls leur domicile.

En cas d'absence de l'enfant, les parents ou la personne responsable doivent prévenir par téléphone le responsable de l'accueil de loisirs au **N° 06.75.62.99.85**

La Mairie de Rodez se réserve le droit de supprimer une activité ou un stage si toutes les conditions d'encadrement ou de sécurité ne sont pas respectées et si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Si les conditions climatiques ne permettent pas la pratique de certaines activités, elles seront alors remplacées.

ARTICLE 7 : REPAS

Les repas seront pris sous forme de pique-nique froid, apportés par la famille, sur les lieux d'activités. Celui-ci sera conservé au réfrigérateur ou dans une glacière réfrigérée en attendant la pause-déjeuner.

Un goûter peut également être prévu pour l'après-midi ainsi qu'une gourde (obligatoire).